

**« Sanctuaire de la nature »**  
**Disneyland ou espace rural à production labellisée ?**  
**Quels projets de campagne dans les Parcs Nationaux alpins français**  
**(Vanoise, Ecrins, Mercantour) ?**

**Lionel LASLAZ**

Agrégé de Géographie, ATER au Département de Géographie de l'Université de Savoie  
Laboratoire EDYTEM (Environnements, DYnamiques et TERRitoires de la Montagne) - CNRS  
UMR 5204  
Université de Savoie - Chambéry  
[lionel.laslaz@univ-savoie.fr](mailto:lionel.laslaz@univ-savoie.fr)

Mots-clés :

Parc National, zone centrale, Vanoise, Ecrins, Mercantour, Alpes, « nature », campagne, protection de l'environnement, développement local, label, segmentation spatiale, espace vécu, conflits d'usage.

Key words :

National Park, central area, Vanoise, Ecrins, Mercantour, Alps, "nature", rural space, environmental protection, local development, label, spatial segregation, living space, usage conflicts.

La question de la fonction et de la finalité des espaces protégés et des campagnes qu'ils englobent, au cœur des débats sur la réforme des Parcs Nationaux depuis 2003, se pose dès leur création. Les populations locales les perçoivent alors, avec réticence, comme un moyen de survie d'une agriculture exsangue et un outil de développement touristique ; les porteurs du projet, des élites urbaines pour l'essentiel, les considèrent, eux, comme l'unique chance de maintien et de subsistance de géosystèmes traditionnels mis à mal par l'urbanisation touristique massive de la montagne alpine durant les années 1960-1970.

Les trois espaces protégés concernés englobent de hautes vallées alpines depuis respectivement 1963, 1973 et 1979. Le Parc National de la Vanoise est situé en Savoie et compte 32 078 habitants (1999) en zone périphérique (plus d'habitat permanent zone centrale). Le Parc National des Ecrins est partagé entre les Hautes-Alpes (zone périphérique de 1243 km<sup>2</sup>) et l'Isère (zone périphérique de 540 km<sup>2</sup>). Le Parc National du Mercantour occupe l'essentiel du Haut Pays des Alpes Maritimes et le Nord-Est des Alpes de Haute-Provence (28 communes de 8 vallées pour 18 000 habitants).

Ces espaces montagnards sont caractérisés par une marginalité relative par rapport aux grands bassins de décision économique, mais ceux-ci les alimentent en population touristique : Côte d'Azur et Aire Urbaine niçoise pour le Mercantour, bassins marseillais et grenoblois pour les Ecrins, population rhônalpine et parisienne pour la Vanoise.

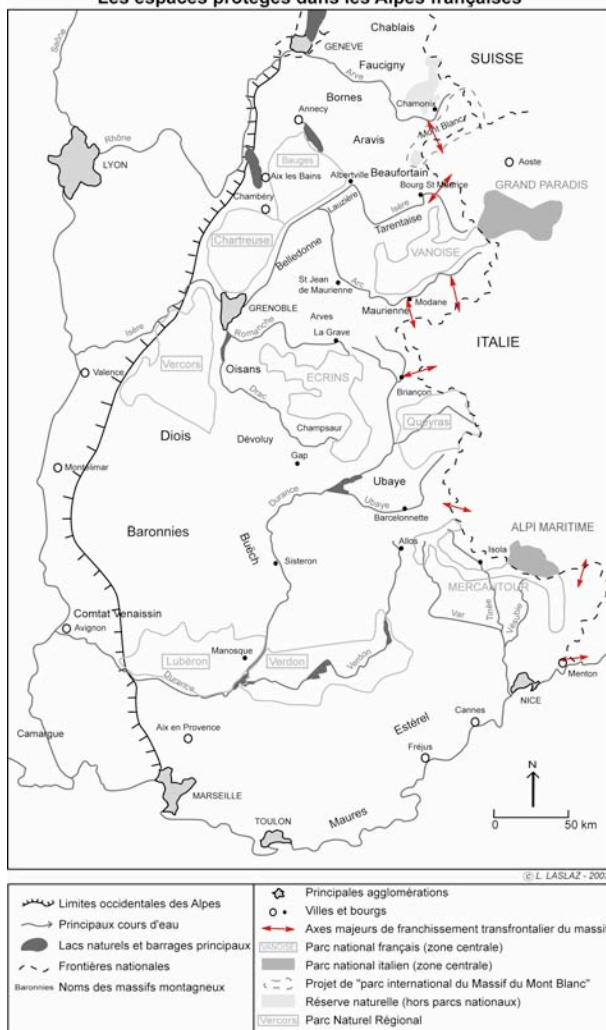
Les missions assignées aux Etablissements Publics Administratifs « Parcs Nationaux » sont : la protection (finalité première), la fréquentation touristique induite et « *l'éducation des visiteurs* » recommandée ; les pratiques ancestrales sont tolérées (élevage) mais ont longtemps été considérées comme peu compatibles avec la mission fondamentale de préservation.

Le statut d'espace protégé à réglementation rigoureuse des Parcs Nationaux est en effet très contraignant, ce qui ne va pas sans poser de lourds problèmes de gestion, au sens plein du terme.

En ce sens, l'intitulé du colloque « *Faire campagne* » implique, par l'emploi de ce verbe, de réfléchir aux actions, aux décisions et à la gestion opérées au sein de ces espaces ; il renvoie au **projet de campagne** que les sociétés souhaitent instaurer, notamment à travers les activités qu'elles y développent, qui contribuent à façonner les paysages et les territoires.

Figure 1

Les espaces protégés dans les Alpes françaises



Trois angles d'attaques peuvent dès lors guider notre propos : les différents usages, notamment dans les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français, se traduisent par des interactions mais aussi par des conflits. Les acteurs ont chacun des priorités diverses que les gestionnaires d'espaces protégés tentent de concilier... La problématique des possibilités de développement et de maintien de l'activité économique dans les hautes allées alpines se pose en filigrane : quels sont les moyens les plus adaptés pour y parvenir, là où notamment la conception caricaturale entre un tourisme « doux » et de masse se profile ? Enfin, ce développement et ses usages débouchent sur des disparités spatiales et de procédures.

Dans ce contexte, notre propos s'attachera à démontrer que les Parcs Nationaux alpins français se sont caractérisés par une logique initiale de préservation exclusive, qui parfois s'est instaurée sans tenir compte des activités traditionnelles. La diversification des objectifs de la protection et la conciliation nécessaire avec les populations locales nuancent aujourd'hui cet antagonisme.

La deuxième partie posera la question de « l'utilisation » touristique des Parcs Nationaux, ou ce que certains opposants ont dénoncé comme le détournement de l'objet initial des Parcs Nationaux en agence touristique, ceux-ci servant de plus d'alibi à l'aménagement touristique hivernal massif de la haute montagne alpine.

La dernière partie soulèvera la question de la place de l'agriculture dans le « projet de campagne » des Parcs Nationaux, qui longtemps marginalisée revient aujourd'hui au premier

rang des préoccupations, face à la poursuite de la désagrégation socio-économique de l'agropastoralisme alpin, jugée négative.

## **I – « Faire sans campagne » : les Parcs Nationaux alpins français exclusivement outils de protection :**

*Les Parcs Nationaux alpins doivent-ils être des espaces « déshumanisés » ? La question se pose pour leurs zones centrales, marquées par un recul de la présence et de l'activité humaines (essentiellement pastorale), dont certains scientifiques considèrent qu'il s'agit d'un bien plus que d'un mal.*

Les défenseurs du Parc National sont dans les années 1960 et 1970 surtout des biologistes pour lesquels l'homme est un « intrus » ; le Professeur Clément BRESSOU, Membre de l'Institut et du Conseil Scientifique du Parc National de la Vanoise, déclare fin mai 1969 lors de la fameuse « Affaire de la Vanoise » : « *c'est l'homme qui est l'ennemi* ».

La loi de création des Parcs Nationaux implique en effet que les zones centrales ne comportent aucune construction lourde, voire aucun lieu d'habitat permanent. Cela explique les contorsions et les découpes de celles-ci. La logique qui a prévalu dans la création des Parcs Nationaux alpins français est celle d'une « protection par réaction » (aux aménagements touristiques), voire par « prévention » (LASLAZ, 2004). En anticipant et en empêchant les aménagements touristiques, les zones centrales conservaient un aspect relativement « préservé ». C'est le sens de la législation, qui par un système de contrôle, de gardiennage (les garde-moniteurs), de surveillance et de répression (amendes et procès-verbaux), interdit et limite toute forme de dégradation des espaces concernés.

Considérés comme des « espaces de nature » dite « vierge » (en fait, par exemple en Vanoise, 60% de la superficie de la zone centrale est formée d'alpages, portant les traces d'une forte anthropisation), les espaces protégés en France sont affublés de qualificatifs comme : « *sanctuaire* », « *îlot de nature* », « *citadelle* », « *derniers remparts de la nature* », impliquant une dissociation du monde humanisé. Cette vision est tronquée car il s'agit d'espaces anciennement anthropisés. Dans les imaginaires urbains contemporains, la nature est définie comme ce qui ne porte pas la « *marque visible* » de l'homme ; certes, mais ici elle porte une marque héritée, et les artefacts anciens (chalets, chapelles) sont volontiers assimilés à de la « nature », par leur caractère jugé « authentique ». En fait, ce sont les restes d'une civilisation agropastorale délitée qui font office de référent culturel de la « nature » et d'espace sacralisé.

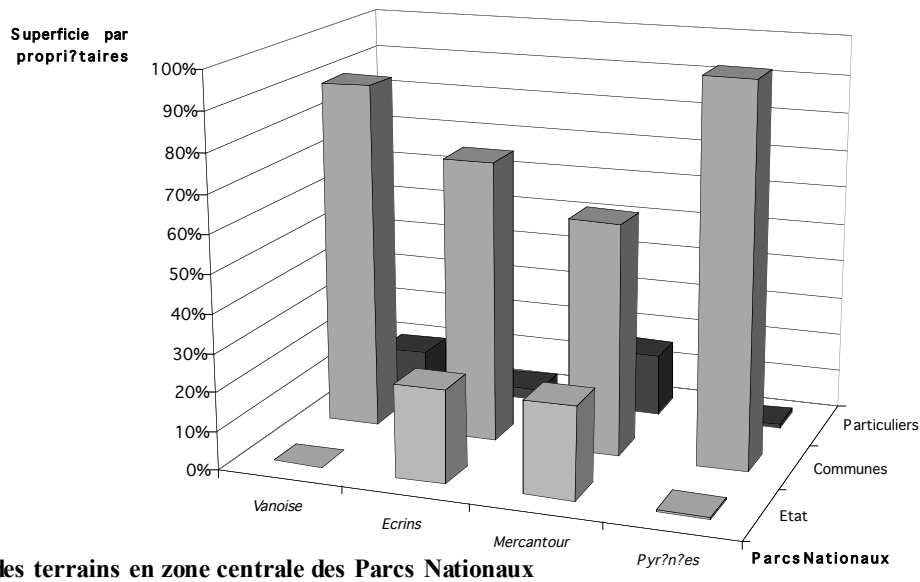
La longue procédure de rénovation des chalets d'alpage en zone centrale des Parcs Nationaux, liée d'une part à la réglementation de la zone centrale, d'autre part à la Loi Montagne, enfin au bon vouloir des diverses administrations consultées, tend à conforter ce type d'appréciation. La procédure à suivre pour l'obtention d'un permis de construire en zone centrale s'appuie sur un dossier du demandeur comprenant 9 pièces à fournir. Le délai total de délivrance des autorisations s'échelonne de 6 mois à 2 ans, ce qui explique les fortes réticences à enclencher ce type de procédure, mais aussi les travaux effectués sans autorisation, car la dégradation du bâti est parfois plus rapide que l'administration française... Vingt-cinq travaux sans permis ont ainsi été déférés devant la justice en 1999 en Savoie.

Les rénovations demeurent au final peu nombreuses, en raison du coût. Elles concernent les chalets privés, et sont rares quand il s'agit de chalets communaux. Il existe de plus une sélectivité des remises en état, une dichotomie entre patrimoine repris et patrimoine à l'abandon, entre espaces actifs et ceux qui le sont moins. Ensuite, ces chalets ne sont pas des objets de musée dont le cadre correspondrait au paysage montagnard ; il s'agit d'espaces de production et de vie, le litige demeurant l'usage agricole ou résidentiel de ces chalets. Enfin, l'instrumentalisation légitimatrice des processus de rénovation fait que de nombreux acteurs surfent sur cette vague pour se donner une caution d'authenticité : les Parcs Nationaux, mais aussi les stations de sports d'hiver (tout en cultivant l'art de « faire du néo », c'est-à-dire un bâti

pseudo-traditionnel qui s'en donne l'apparence sans en avoir l'utilité et sans en utiliser les matériaux).

L'idée selon laquelle la finalité première des Parcs Nationaux serait scientifique et destinée à « mettre sous cloche » des espaces peu anthropisés est donc latente depuis leur création. La création de la première Réserve Intégrale de France dans le fond du cirque du Lauvitel (689 ha), qui abrite le plus grand lac naturel du massif des Ecrins, au bord duquel se rendent 45 000 promeneurs chaque année, conforte ce postulat. Elle est instituée par décret interministériel le 9 mai 1995, mais votée le 6 décembre 2001 par le Conseil d'Administration du Parc National des Ecrins à l'issue de longs et houleux débats par 13 voix pour, 11 contre et 2 abstentions. Le « Fond » était très exceptionnellement visité, ce qui justifiait le choix de ce site ; l'exploitation forestière a été arrêtée en 1922, et le dernier pâturage remonte à 1947. Propriété d'Etat depuis 1977, le terrain est attribué en dotation au Parc National. L'analyse de l'évolution écologique de ce site avec des espaces équivalents, mais soumis à une utilisation et une fréquentation humaines, est le but de cette opération.

**Figure 2**



**Propriété des terrains en zone centrale des Parcs Nationaux**

Mais une bonne part des superficies des zones centrales appartenant aux communes (en Vanoise notamment) et aux particuliers (près de 15% dans le Mercantour), les mesures de protection s'appliquent à des propriétés privées, et utilisées de manière ancestrale (alpages ou forêts communales dont les habitants exploitent les richesses). Une propriété privée implique des droits d'usage, d'usufruit, voire d'abus (tout propriétaire peut en théorie détruire son bien), droits incompatibles avec la réglementation de la zone centrale. D'ailleurs, dès les années 1960, les graffitis relevés en Maurienne et en Tarentaise indiquaient :

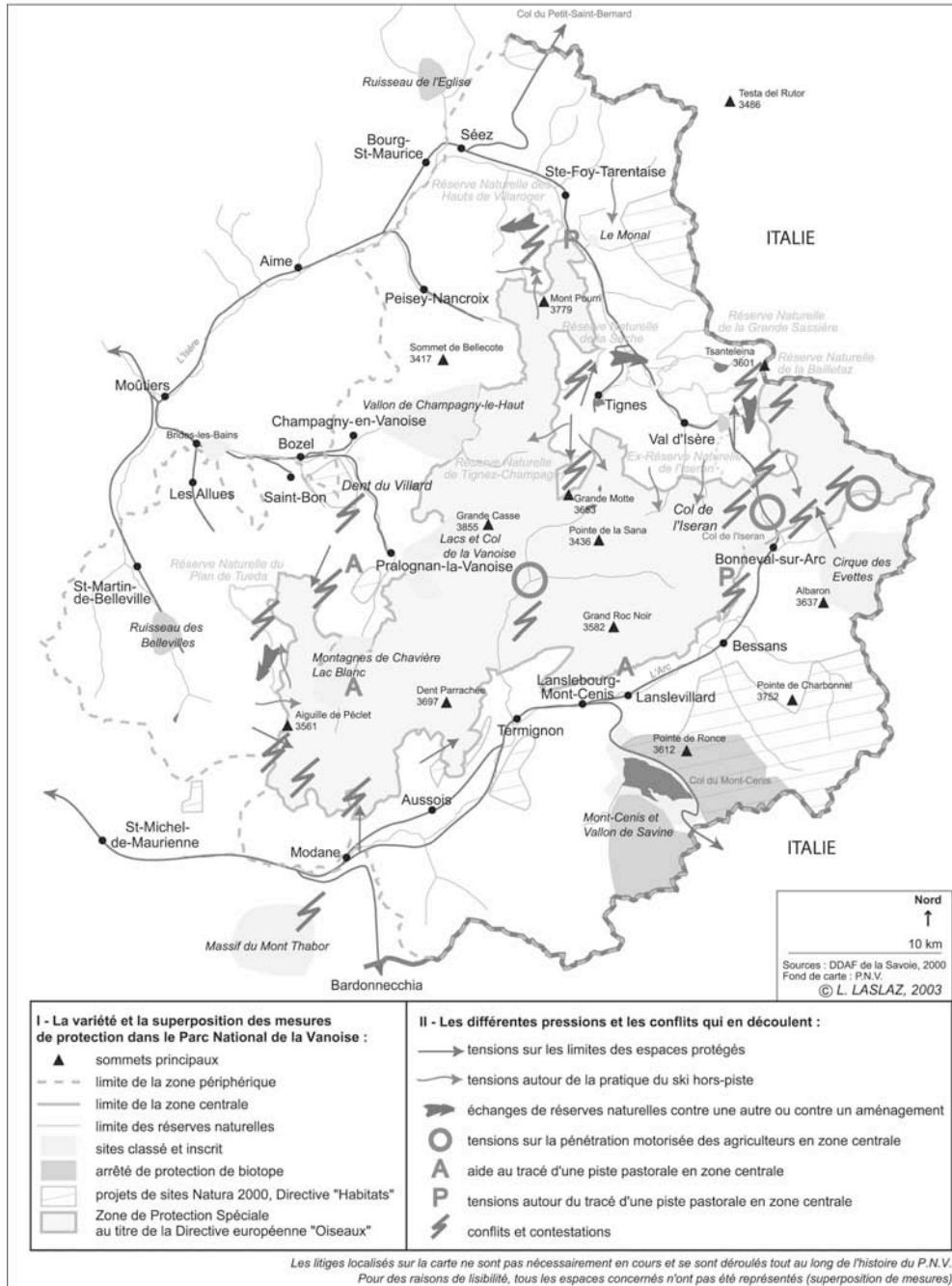
« Non au parc ; pourquoi ?

- Nous y sommes nés
- Nous y vivons
- Nous y payons des impôts
- Nous en sommes les **propriétaires** ».

Les Parcs Nationaux, « bien commun de la Nation », revêtent ce lourd paradoxe d'être en partie des biens privés...

Figure 3

Mesures de protection et conflits environnementaux dans le Parc National de la Vanoise (Savoie)



Il s'agit cependant aussi de « faire campagne » pour des citoyens avides de « grands espaces », supposés « naturels ». C'est-à-dire qu'au-delà de la préservation s'établit une logique de découverte et d'éducation du public à la nature.

## II – « Faire campagne »... de promotion : des « parcs d'attraction » ?

Le succès de la fréquentation des Parcs Nationaux alpins français s'établit dès le lendemain de « l'Affaire de la Vanoise », premier grand conflit environnemental (CHARLIER, 1999) déclencheur d'intérêt pour la « nature » alpine et la pratique de la randonnée, jusqu'alors fort marginale.

Les prévisions sont alors très optimistes sur l'attractivité des espaces protégés dans une société en forte dynamique d'urbanisation. Mais la fréquentation se tasse depuis les années 1980, et les trois Parcs Nationaux connaissent un nombre de visiteurs alternant entre 600 000 pour le Mercantour et 1 million pour les Ecrins, chiffres à envisager avec beaucoup de prudence en fonction des comptages et des estimations effectuées (comptages routiers, nuitées de refuges, types de découverte de la zone centrale...).

Durant la période estivale, les zones centrales sont plus fortement fréquentées que le reste de l'année, mais de manière très sélective, autour des sentiers principaux, et dans les refuges majeurs. Ainsi si certains refuges atteignent près de 10 000 nuitées par an (Col de la Vanoise, Les Merveilles, refuge des Ecrins), d'autres dépassent péniblement les 200, au point que pour des questions de rentabilité, la direction du PNV, par exemple, a abandonné l'idée d'un gardiennage pour ces refuges « sous-fréquentés » (le Cuchet, la Martin ou le Turia) ; ce sont des refuges appartenant au Parc National, le seul à en posséder, ce qui constitue une lourde contrainte. Mais où est dès lors leur fonction de service ?

Les six principaux sites concernés par la « surfréquentation » sont ainsi (comptages effectués dans les Parcs Nationaux alpins français) :

- Le Col de l'Iseran (P.N.V.) : 216 000 personnes en 1992.
- Le Col de la Vanoise (P.N.V.) : 100 000 personnes en 1992.
- le Pré de Madame Carle (P.N.E.) : 200 000 visiteurs en 1992, 137 465 en 1996.
- La Bérarde (P.N.E.) : 180 000 visiteurs en 1992, près de 90 000 en 1996.
- la Vallée des Merveilles (P.N.M.) : 120 000 visiteurs en 1992.
- le Lac d'Allos (P.N.M.) : 120 000 personnes en 1992 ; 76 200 en 2002.

De plus, cette forte fréquentation ne s'étale pas sur une année, mais sur deux, voire un mois (15 juillet-15 août). Elle est en outre très tributaire des conditions météorologiques. La « surfréquentation » tant décriée reste donc très limitée dans le temps et ponctuelle.

Derrière le concept de « surfréquentation » se cache celui de « capacité de charge » des milieux accueillant les touristes (défini par G. Richez (1992) comme « le nombre maximum de visiteurs qu'un écosystème donné peut accueillir sans subir des dégradations trop importantes »). Ce concept vise à établir en termes mesurables « le nombre de visiteurs et le degré de développement qui sont susceptibles de ne pas avoir de conséquences préjudiciables aux ressources ». En d'autres termes, l'afflux touristique est-il une entrave à la préservation ?

La gestion de cette fréquentation, entre des points focaux de concentration et de vastes étendues peu visitées reste un des débats permanents des gestionnaires des espaces protégés. L'enquête de fréquentation menée en 2001 dans le Parc National des Ecrins indiquait un recul relatif de la fréquentation des grands sites les plus réputés (Pré de Madame Carle, Alpe de Villar d'Arène) au profit d'espaces plus confidentiels attirant les randonneurs soucieux d'une relative quiétude (Confolens, les Gourniers...).

Pour autant il semble difficile de « faire cette campagne », dénommée « jardin des Français » par SAMIVEL en 1964, sans ceux qui l'ont façonné, lui donnent sa configuration spatiale et son aspect paysager, et qui souhaitent y demeurer. D'où la difficulté de faire admettre des mesures environnementalistes très impopulaires dans ces hautes vallées alpines, notamment par des retombées économiques que la zone périphérique prévue, entre autres, à cet effet, n'a jamais véritablement assuré. Celles-ci sont considérées comme insuffisantes au regard des contraintes par les populations locales. Pour autant, toutes les communes incluses dans les Parcs Nationaux utilisent ce « label » vendeur, par l'intermédiaire des panneaux disposés à l'entrée de celles-ci,

par le recours massif à l'imaginaire « nature » dans leurs publications touristiques (brochures et autres). Le label « Parc National » est d'ailleurs aujourd'hui associé à certains produits ou certaines prestations, initiative pionnière lancée par le Parc National des Ecrins, qui montre d'ailleurs toutes ses limites selon l'avis de son directeur actuel M. SOMMIER, et peu suivie dans les autres espaces protégés. Ainsi l'eau du Valbonnais mise en bouteille s'appelle *Valécrin*, et un label « parc national » a été associé à certains gîtes ruraux correspondant à l'éthique défendue par le parc dauphinois.

Concernant l'activité touristique, des voix s'élèvent dès les années 1970 (CHAMPOLLION, 1977) pour dénoncer la marchandisation de la « nature » et la rentabilisation des espaces protégés en agences de promotion de la montagne alpine. L'auterisme va même plus loin dans la dénonciation en considérant les zones centrales des Parcs Nationaux comme une caution des aménagements massifs des zones périphériques, modèle applicable au PNV, en partie au PNE (Dôme de la Lauze) et qui failli faire échouer la création du PNM (projet d'un parc en trois ou quatre noyaux pour permettre l'urbanisation). Un partage de l'espace existe donc bel et bien entre des zones périphériques tournées vers le tourisme hivernal de masse (Vanoise et Ecrins notamment) et des zones centrales qui restent intangibles en terme de constructions d'artefacts et d'infrastructures.

La figure 4 propose une lecture à plusieurs niveaux de la pratique des sports d'hiver en Vanoise. Les cercles sont en liaison avec le nombre de lits compris dans chaque station ; mais pour des raisons de lisibilité, l'échelle n'est pas proportionnelle ; leur nombre varie de 250 lits pour Villaroger à près de 49 000 pour La Plagne. A l'intérieur de ceux-ci figurent quatre paramètres : le débit horaire total des remontées mécaniques, qui est en général lié à la capacité d'hébergement touristique, la pression exercée sur l'environnement par la station (enneigement artificiel, modification de la topographie des versants), la volonté d'expansion, notamment en direction de la zone centrale et des réserves naturelles. Plus ces paramètres sont sombres, plus il s'agit de grosses stations, dotées de fortes capacités d'investissements, et à fort potentiel de développement. En proportion est mesuré le dernier critère, celui du poids de la saison estivale dans l'activité économique de la station. Plus la couleur est sombre, plus il s'agit de stations familiales, souhaitant conserver une authenticité de station-village et cette bi-saisonnalité touristique. Au final, le contraste entre Maurienne et Tarentaise, hormis quelques cas spécifiques, est édifiant. Les autres indications concernent essentiellement les liaisons inter-stations et les pratiques hors-piste ou du ski d'été.

*Quelle place subsiste pour l'agriculture face à des deux missions initiales de protection et d'éducation à l'environnement des populations ?*

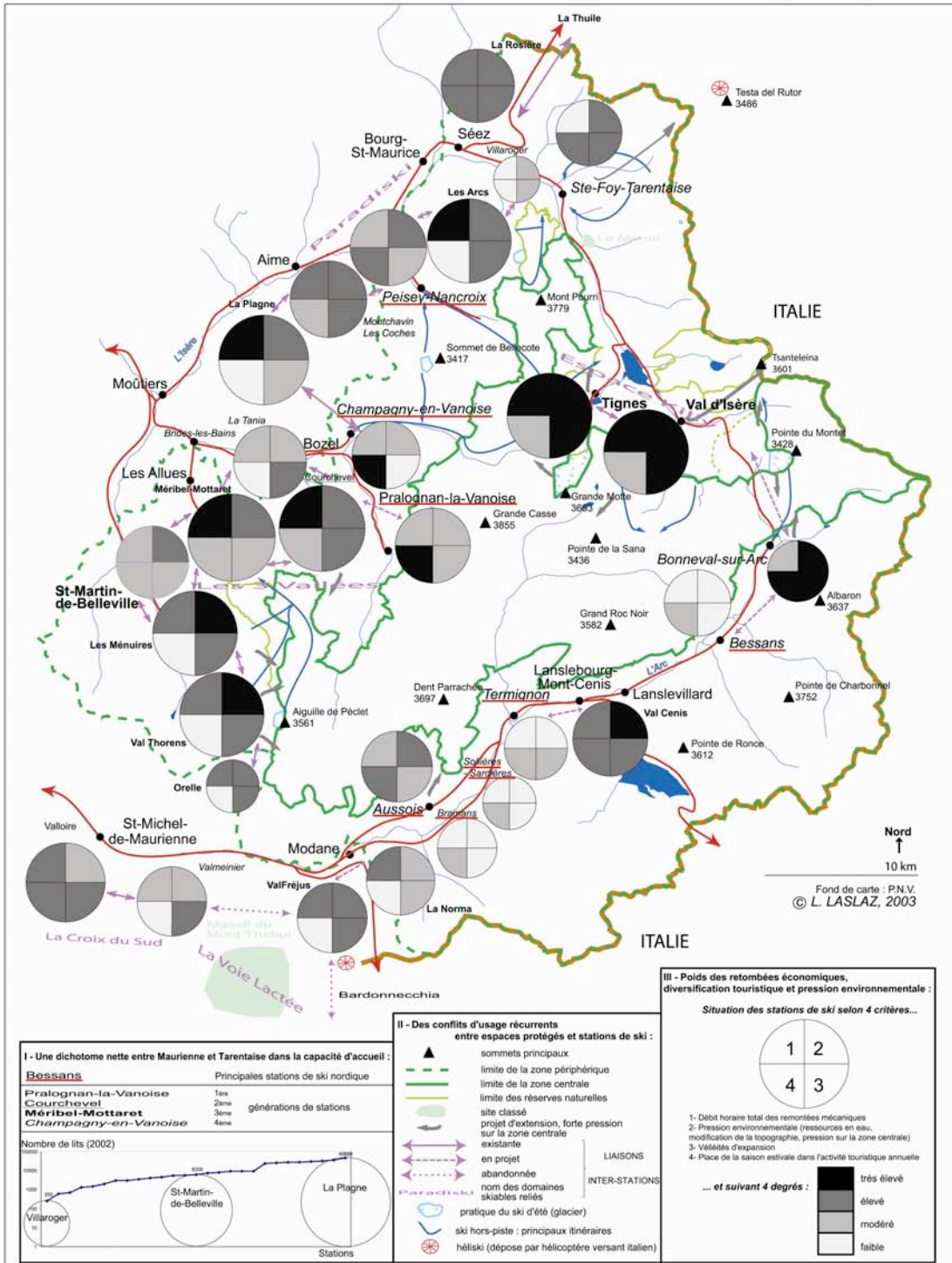
*Comment faire en sorte que cet espace rural soit encore en partie agricole, alors même que les contraintes de l'agriculture de montagne ne sont qu'insuffisamment compensées par les plus-values liées aux labels de production ?*

Les espaces ruraux des Parcs nationaux alpins français, tout comme ceux des Cévennes ou des Pyrénées, conservent un ancrage agricole marqué par l'écrasante domination des élevages, principalement bovin et ovin, connaissant une mobilité saisonnière à l'échelle des vallées (remues) ou du Grand Sud-Est (transhumances). Les difficultés considérables que connaissent les agricultures des espaces montagnards sont de plusieurs ordres :

- sociales (relative difficulté pour trouver des éleveurs et des bergers, attractivité supérieure des métiers du tourisme, vieillissement des exploitants, notamment dans le Mercantour)
- économiques (rentabilité et viabilité des exploitations)
- structurelles (gestion des alpages, indivision des terres et absence de remembrement)
- techniques (impossibilité de tracé de pistes pastorales, isolement des exploitations et inconfort des hébergements)

Figure 4

**Ether face à Prométhée, ou le P.N.V. "encerclé" :**  
**Capacité touristique des stations de ski,**  
**extension des domaines skiables en Maurienne et Tarentaise (Savoie)**





### III – Re-« faire campagne » : quelle agriculture en zone centrale des Parcs Nationaux alpins français ?

Ainsi la commune d'Allos (zone périphérique du PNM, Alpes de Haute-Provence), a vu le quart de ses Unités d'altitude abandonnées entre 1983 et 1998 (*Recensement des Unités Pastorales*, 1997 et 1998). Ce sont 6 Unités Pastorales pour 2700 ha qui sont inutilisées aujourd'hui, pour 18 Unités d'altitude actives sur près de 7000 ha. Près de 50 exploitations les utilisent. Ces Unités accueillent 400 bovins, 800 ovins de la commune, mais surtout 6666 brebis du département pour près de 10 000 de la région hors département. Ces transhumants exploitent les vastes alpages, principalement communaux et publics (à hauteur de 57%) du territoire. De son côté, le PNM possède des terrains sur la commune, ce sont d'ailleurs les seuls qui lui appartiennent dans toute la zone centrale. L'Établissement Public a acquis une mosaïque de foncier privé auprès de 36 propriétaires ; il a fallu 11 ans pour arriver à signer le compromis de vente. Le PNM loue 21 ha (11 ha en prés de fauche) en 2004 au dernier éleveur d'Allos avec des clauses de restauration des prés de fauche. La fauche mécanisée est permise par la topographie du site. Ce type de collaboration modèle reste cependant, de l'avis de tous, bien marginale et insuffisante.

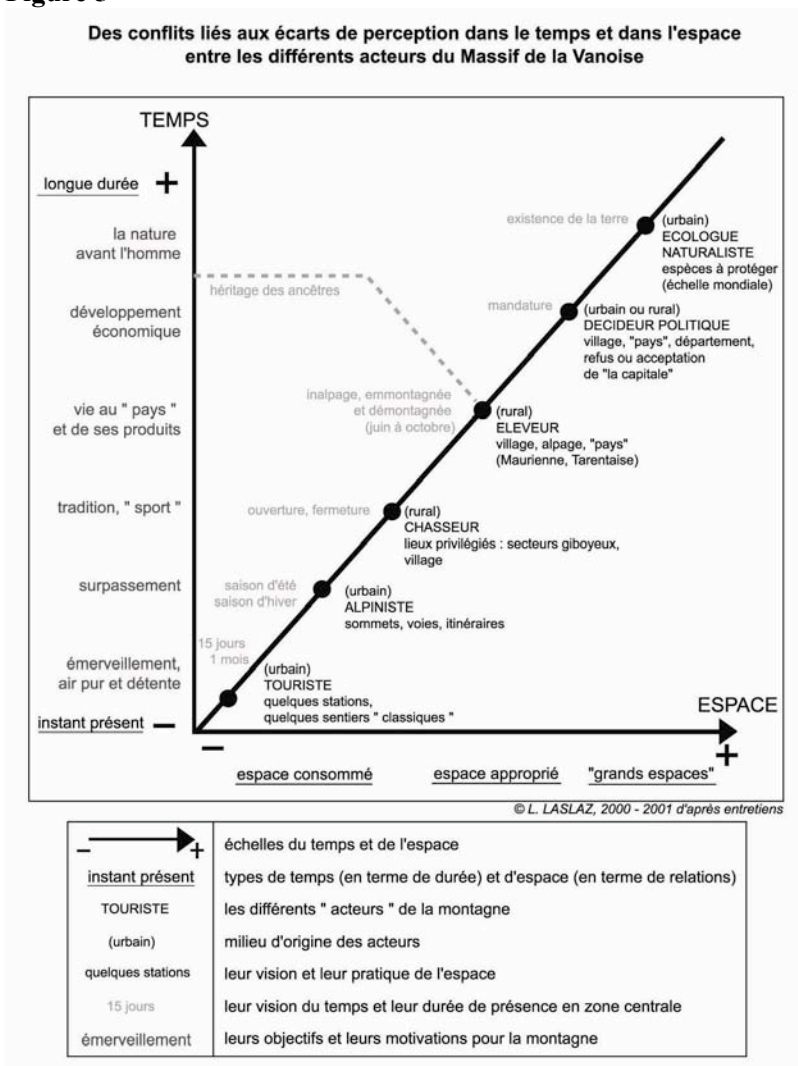
Des outils, comme les AFP (Association Foncières Pastorales) tentent d'être instaurés pour aider au maintien de l'activité pastorale. Il s'agit d'un remède efficace car les propriétaires d'un alpage forment cette association, dont ils ne peuvent sortir que difficilement, afin de mettre en commun l'Unité Pastorale et la proposer à des éleveurs. C'est le cas de l'alpage de Longon, sur la commune de Roure, qui a abouti grâce à la forte implication de la municipalité et du PNM, qui a poussé le projet durant 4 ou 5 ans. Depuis 1999, les 80 propriétaires travaillent en commun. Mais c'est la seule AFP de tout le département des Alpes-Maritimes. Les faibles collaborations sont donc un frein à la survie de l'agriculture.

Certains élevages sont soutenus par des politiques de labellisation très porteuses, comme l'AOC Beaufort en Vanoise. Le futur label AOC de la « Tomme de la Vésubie », en cours de création par le GEDAR, est un exemple de label fromager du Mercantour, qui est plus facile à obtenir que les labels ovins.

Effectivement, les aides de l'Etat représentent 50% des revenus des grands transhumants ovins et 60% de ceux des éleveurs locaux ovins ; les éleveurs touchent notamment la Prime Compensatoire Ovine et l'Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels. Les éleveurs ovins des Alpes-Maritimes avaient tenté de développer le label « agneau du Mercantour », mais il s'agissait d'une marque commerciale décidée localement avec le plus grand magasin *Carrefour* de Nice qui garantissait un prix, et l'opération s'est arrêtée. Il n'existe donc pas de véritable label de viande reconnu, comme le label « agneau de Sisteron » qui existe déjà avec un vaste bassin de clientèle. Ceci expliquant peut-être cela.

Tous les acteurs s'accordent aujourd'hui pour reconnaître le caractère impératif du maintien de l'activité agricole au sein des zones centrales. Le Parc National des Ecrins a ainsi créé dès sa fondation une « commission agricole » au sein de son Conseil d'Administration, actuellement coordonnée par le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, P.-Y. MOTTE. Le Comité Scientifique (30 mars 2001) travaille également sur les scénarios de reconquête de la commune de Saint-Christophe-en-Oisans (Isère) par l'activité pastorale qui a disparu, transformant les 2500 ha d'alpages en plus vaste espace alpin non exploité par les troupeaux. Mais il reconnaît les difficultés d'une pérennisation du pastoralisme, hormis de maigres troupeaux ovins sans gardiennage (Vallon de la Mariande et des Etançons). Les implications d'un retour des troupeaux sont multiples pour une commune de 106 habitants en proie à de lourdes difficultés, très isolée l'hiver et bénéficiant de peu de retombées du tourisme hivernal : appauvrissement écologique et fermeture paysagère, coût de l'entretien, atonie socio-économique, faiblesse des aides publiques...

Figure 5



## CONCLUSION : « Faire sa campagne » : les Parcs Nationaux alpins français comme reflets des perceptions individuelles et collectives...

Au final, il reste indéniable que chaque acteur aspire à « faire sa campagne », sorte d'idéal en réaction face aux modèles (urbains, productivistes, écologistes...) qu'il réfute. Le poids des représentations et des perceptions rend d'autant plus complexe la conciliation des attentes. La création des Parcs Nationaux alpins français s'est faite à partir d'un mode de représentation essentiellement urbain, mais celui-ci s'est heurté à l'espace vécu des populations montagnardes et néo-montagnardes. Une certaine convergence des points de vue s'établit, avec des idées qui font consensus, comme le maintien d'une activité agropastorale globalement bénéfique pour les milieux écologiques et pour l'attractivité touristique. Mais des divergences subsistent sur les moyens d'y parvenir.

Pour terminer par une boutade, on peut avancer que le gouvernement actuel, notamment à travers le contenu du rapport Giran et le projet de loi en cours de rédaction qui en résulte, « fait campagne » pour les Parcs Nationaux et notamment pour la création de nouveaux, alors même que les dotations de l'Etat à l'investissement et au fonctionnement de ceux-ci ne cessent de décroître...

## **Bibliographie :**

- ANDRE G., 30 novembre 1955 : *Pour un Parc National français*, Bonneval-sur-Arc, 34 pages
- CARLIER J., 1972 : *Vanoise : victoire pour demain*, Calmann-Lévy, 253 pages
- CHAMPOLLION A. et B., 1977 : *L'écologie dénaturée : les parcs nationaux : le cas des Ecrins*, La Pensée Sauvage, 103 pages
- COLLOMB G., 1989 : *Du bon usage de la montagne : touristes et paysans dans un village alpin de Haute-Maurienne*, l'Harmattan, coll. « Alternatives rurales », 207 pages
- CROIX N., textes réunis par, 1998 : *Environnement et nature dans les campagnes : nouvelles politiques, nouvelles pratiques ?*, P.U.R., coll. « Espaces et territoires », 262 pages
- FINGER-STICH A.S. et GHIMIRE K.B., 1997 : *Travail, culture et nature : le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France*, L'Harmattan, 234 pages
- GARDELLE C., 1999 : *Alpes : les terres de l'été - Savoie*, La Fontaine de Siloé, coll. « Les Savoisiennes », 350 pages
- GUILLEBON E. de, dir, 1998 : *Atlas du Parc National de la Vanoise*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 64 pages
- JAIL M., 1977 : *Haute-Maurienne, pays du diable ?*, Allier, coll. « Point triple », 244 pages
- JEUDY J.-M., 1986 : *Vanoise : montagne de l'homme*, Glénat, 187 pages
- LARRERE C. et R., éd., 1997 : *La crise environnementale*, INRA éditions, coll. « Les colloques », n° 80, 302 pages
- LASLAZ L., 2001 : *Territoire des montagnards, espace des urbains ; les relations entre élevage, tourisme et protection de l'environnement dans un espace "naturel" : le cas de la zone centrale du Parc National de la Vanoise [Savoie, France]*, D.E.A. de Géographie « Interface Nature/Société », sous la dir. de X. BERNIER, Université de Savoie, 215 pages
- LASLAZ L. et al., 2003 : « Paysage », in CLAEYSSSEN B., coord., *Le Guide du Parc National de la Vanoise*, Glénat, 176 pages
- LASLAZ L., 2004 : *Vanoise, 40 ans de Parc National ; bilan et perspectives*, L'Harmattan, coll. « Géographies en liberté », 434 pages
- LAURENS L., 1998 : « Le réseau Natura 2000 ou la difficulté d'élaborer une politique de gestion de la nature en France », in CROIX N., textes réunis par : *Environnement et nature dans les campagnes : nouvelles politiques, nouvelles pratiques ?*, P.U.R., coll. « Espaces et territoires », pp 205-228.
- LEYNAUD E., 1985 : *L'Etat et la Nature : l'exemple des Parcs Nationaux français : contribution à une histoire de la protection de la Nature*, Parc National des Cévennes, 70 pages
- OLIVIER L., dir, 2002 : *Atlas du Parc National du Mercantour*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 80 pages
- P.N.V., 1997 : *Plan d'aménagement 1997-2001*, 55 pages
- PRADELLE D., 1955 : *Etude pour la création d'un premier Parc National français en Savoie*, 8 pages
- RICHEZ G., 1992 : *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, L'Harmattan, coll. « Tourismes et sociétés », 421 pages
- SEVEGNER C., 1999 : *Les Parcs Nationaux Français de montagne et le tourisme : un mariage de raison*, Thèse de Doctorat en Géographie, sous la dir. de G. RICHEZ, Université d'Aix-Marseille I, U.F.R. des Sciences Géographiques et de l'aménagement, 2 volumes, 599 pages
- TERRASSON F., 1994 : *La civilisation anti-nature*, Ed. du Rocher, coll. « Conscience de la Terre », 302 pages
- TERRASSON F., 1997 : *La peur de la nature*, Sang de la Terre, 3<sup>ème</sup> édition, 192 pages
- TRAUB P., dir., 2000 : *Atlas du Parc National des Ecrins*, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 64 pages
- VIARD J., 1990 : *Le tiers espace : essai sur la nature*, Méridiens Klincksieck, coll. « Analyse institutionnelle », 153 pages